

Pour diffusion immédiate

Les directives sur la santé devraient être abandonnées et non ajustées, selon le QCGN

MONTREAL, 13 août 2024 – Les nouvelles directives du gouvernement du Québec qui dictent quand des langues autres que le français peuvent être utilisées dans le milieu des soins de santé et des services sociaux devraient être abandonnées et non révisées afin qu’elles soient « plus claires » pour la communauté d’expression anglaise, a dit aujourd’hui la directrice générale du Quebec Community Groups Network, Sylvia Martin-Laforge.

Les commentaires de cette dernière sont survenus à la suite d’une réunion plus tôt aujourd’hui où le ministre de la Langue française, Jean-François Roberge, et différents représentants du gouvernement se sont rencontrés avec des membres de la communauté d’expression anglaise après plusieurs plaintes au sujet des nouvelles restrictions de l’usage de la langue anglaise et d’autres langues.

« Le QCGN n’était pas présent à la réunion aujourd’hui et lorsque nous recevons une invitation de dernière minute, nous refusons poliment », explique Sylvia Martin-Laforge. « Nous avons maintenu ce que nous avons toujours dit depuis le début de cette controverse : que le ministre de la Santé, Christian Dubé, doit intervenir maintenant. La dernière fois que nous avons vérifié, c’est son ministère et non le ministère de la Langue française qui fournit des soins de santé et des services sociaux au Québécois – TOUS les Québécois – et ce n’est que lui et non M. Roberge qui est chargé de ça. Comme nous l’avons dit à répétition : ceci est une question de santé. »

Sylvia Martin-Laforge a souligné que si ce que trois ministres (Roberge, Dubé et Eric Girard) ont dit dans The Gazette la semaine passée est vrai (que rien n’ajoute des restrictions aux soins de santé fournis aux Québécois d’expression anglaise dans leur langue), alors ces directives ne sont pas nécessaires et devraient être abandonnées immédiatement, et ce, de façon permanente.

De son côté, Jean-François Roberge a plutôt signalé que le gouvernement va revoir les directives, mais ne s’est pas engagé à les abandonner. « Des modifications fragmentaires à ces directives n’est pas assez », insiste Sylvia Martin-Laforge. « Le problème n’est pas que nous comprenons mal les directives – nous les comprenons très bien. Le problème réside dans le choix des priorités du gouvernement qui, à lire les directives, vise à protéger une langue en premier.

« À tout le moins, si les directives doivent être révisées, les directives actuelles sont inacceptables et doivent être suspendues immédiatement. La confusion qu’elles créent et les complications qu’elles introduisent dans l’administration des soins de santé au Québec sont inutiles et déraisonnables.

Sylvia Martin-Laforge a ajouté que le QCGN et d’autres peuvent seulement espérer l’élimination du certificat d’admissibilité pour se pourvoir de soins de santé en anglais, une exigence que le gouvernement nie qu’elle existe, malgré sa présence dans les nouvelles directives.

« Nous voudrions voir une directive claire à ce sujet et nous croyons que le gouvernement devrait aller encore plus loin. Il ne peut pas avoir deux classes de Québécois d'expression anglaise dans cette province », dit-elle. « Ceci est une discrimination évidente et une violation des droits humains de presque la moitié des 1,3 millions de membres de notre communauté. Il ne devrait pas avoir de Québécois d'expression anglaise 'historiques', pas d'exigences de preuve de n'importe quel type pour qu'une personne puisse s'engager avec le gouvernement. Point. »

Mme Martin-Laforge a fait appel au ministre Dubé une fois de plus afin qu'il fasse connaître ses points de vue et qu'il réponde aux multiples questions que cet exercice a mis en lumière, en commençant avec qui est réellement aux commandes – le ministre de la Santé et des services sociaux ou le ministre responsable de la Langue française.

« Le 29 juillet, nous avons demandé une rencontre avec M. Dubé », a dit Sylvia Martin-Laforge. « Malheureusement, nous attendons toujours sa réponse. Son silence nous surprend. »

Pour plus d'informations: Elizabeth Zogalis, Responsable des relations avec les médias | elizabeth.zogalis@qcgn.ca Téléphone: 438-270-0680